

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION:
HABILLEMENT : VENDEUR(EUSE) – RETOUCHEUR(EUSE)
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p>CODE : 524115U22D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 501 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1998
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION:
HABILLEMENT : VENDEUR(EUSE) – RETOUCHEUR(EUSE)
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à vérifier l'intégration de toutes les connaissances, attitudes et aptitudes composant les différentes unités de formation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1 Etudiant: 6 périodes

code U
Z

3.2 Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section.	CTPP	Y		4
Epreuve intégrée de la section :Habillement : vendeur(euse) – retoucheur(euse)	CTPP	Y		2
Total des périodes				6

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

4. PROGRAMME

4.1 Programme de l'étudiant:

L'étudiant sera capable de:

- réaliser avec précision et soin une retouche sur un vêtement donné pour une personne déterminée;
- élaborer, dans une situation donnée, un projet personnel de vente en habillement faisant preuve de ses capacités à comprendre, à intégrer, à synthétiser la théorie et la pratique vues dans les unités de formation.

4.2 Programme du chargé de cours:

Le chargé de cours veillera à:

- choisir avec l'étudiant l'objet du travail;
- préparer l'épreuve intégrée écrite et orale;
- guider l'étudiant dans l'élaboration de son travail;
- superviser le travail écrit et oral de l'étudiant;
- évaluer les capacités terminales.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable d'intégrer dans un travail personnel l'ensemble des capacités terminales des unités déterminantes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de l'originalité, de la conformité, de la créativité, du soin et de la précision dans le travail réalisé.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.